



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)

Henri VENTROUX (Adjoint)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY (arrivé à 20 h 45)

Marie-Jos LIGIER (Adjointe)

Jackie WITZ (Adjoint)

Thierry HECTOR

Yannick CAILLET

Liliane MARSAC

Absents excusés : Daphné PERROT (procuration à Mme Ligier) Gérard VINAY
(procuration à Mme Leclère) François MINEAU

Date de convocation : 06 mars 2019 ; affichage ODJ : 16 mars 2019

Mr le Maire accueille les conseillers municipaux et le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h 05

Mme Brigitte MOLLET est désignée secrétaire de séance :

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1/ Point financier
- 2/ Délibérations
- 3/ Point urbanisme
- 4/ Point école

POINT FINANCIER :

Monsieur le Maire présente le tableau des dépenses à fin février 2019. Une commission Finances a eu lieu dans l'après-midi pour exposer aux membres le compte administratif 2018 et les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Une synthèse et un exemplaire complet du compte administratif a été remis à chaque membre du conseil.

Mr le maire présente les résultats du compte administratif qui ont été validés lors d'une visite à la trésorerie de Pacy pour valider nos chiffres avec le Trésorier.

Mme Marie-Jos Ligier a été désignée Présidente par l'assemblée pour le vote du compte administratif qui doit s'effectuer sans la présence de Mr le Maire.

DELIBERATION :

- 1/ Vote du compte administratif 2018 :

Le compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

Fonctionnement Dépenses : 723 079.74 €
Fonctionnement Recettes : 1 056 159.79 €

Investissement Dépenses : 329 096.92 €
Investissement Recettes : 152 099.37 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Aux résultats 2018, il apparaît :

Un excédent de fonctionnement à mettre en recette d'investissement, budget 2019 d'un montant de 176 997.55 euros et un excédent de résultat de fonctionnement à mettre en recettes de fonctionnement, budget 2019 d'un montant de 156 082.50 €

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

2/ Vote des taxes :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des trois taxes pour l'année 2019. Les taux proposés pour 2019 resteront donc **identiques aux taux 2018** sont donc mis au vote :

Taxe d'habitation	10.03 %
Taxe foncier bâti	22.06 %
Taxe foncier non bâti	46.23 %

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

3/ Vote des subventions :

- Ecole Jacques Destiné	1 800
- Amis des monuments & sites de l'Eure	200
- Assoc « les Vieilles Pierres »	1 500
- Mission Locale (Vernon)	200
- BTP CFA (Evreux)	130
- Habitat & Humanisme	500
- Vélo Club (Vernon)	150
- CFAIE Formation apprentis	195
- Secours catholique	300
- Football Club Madrie Seine	1 500
	<u>6 475</u>

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

4/ Vote du budget primitif 2019 :

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget en précisant qu'il doit être voté :

- Par section (investissement puis fonctionnement)
- Par chapitre.

En Fonctionnement le budget est équilibré à hauteur de 984 612 euros

En Investissement le budget est équilibré à hauteur de 393 355 euros.

(Arrivée de Monsieur Vinay qui prendra part aux votes)



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Les programmes en dépenses d'investissement votés sont :

- Emprunts	74 000 euros
- Siège (électricité)	3 000 euros
- Maintenance informatique	3 616 euros
- Enfouissement Route de Gaillon	25 000 euros
- Nouvelle Mairie	50 000 euros
- Cimetière	11 000 euros
- Parking	10 000 euros
- Opération financières	30 000 euros
- Installation de caméras (complément)	5 000 euros
- Voirie	30 000 euros
- Achat matériel informatique	4 000 euros
- Achat mobilier	8 000 euros
- Captage eaux pluviales	30 000 euros
- Souscription Seine Axe Seine	2 000 euros

Les chapitres en recettes d'investissement votés sont :

- Amortissement	19 613 euros
- FC TVA	8 000 euros
- Taxe d'aménagement	13 000 euros
- Excédent de réserve (de 2018)	176 997 euros
- Emprunt d'écriture	90 000 euros
- Virement du fonctionnement	155 003 euros

Les chapitres en dépenses de fonctionnement votés sont :

- Charges à caractère général	409 939 euros
- Charges de personnel	325 000 euros
- Amortissement	19 613 euros
- Charges de gestion courante	95 475 euros
- Intérêts d'emprunt	18 000 euros
- Charges exceptionnelles	6 278 euros
- Virement à l'investissement	155 003 euros

Les chapitres en recettes de fonctionnement votés sont :

- Excédent reporté	156 082 euros
- Atténuation de charges	15 000 euros
- Produits services du domaine	86 100 euros
- Impôts et taxes	541 534 euros
- Dotations & subventions	216 592 euros
- Autres produits	11 000 euros
- Produits exceptionnels	3 000 euros

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	11
--------	---	------------	---	------	----

Dont 1 procuration



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

5/ Demande de dérogation pour la construction d'une chicane et d'une « porte d'entrée » à Cocherel :

Monsieur Ventrux explique aux membres du conseil municipal que le dossier de subvention était incomplet en 2018, il sera donc représenté sur l'année 2019. Une dérogation est demandée pour commencer une partie des travaux qui comprennent la création d'une chicane et d'une porte d'entrée d'agglomération à Cocherel qui devrait permettre le ralentissement de la vitesse. Monsieur le Maire invite les conseillers à voter dans ce sens.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	11
------	----

Dont 1 procuration

6/ Lancement des travaux « Clos des vallons » :

Monsieur Ventrux explique qu'il y a lieu de faire des travaux de voirie qui consiste en la création d'un bassin de rétention au clos des vallons ainsi que de la réfection de la voirie. Une étude a été réalisée par un cabinet expert géomètre et les demandes de prix ont permis trois devis. Ils vont être détaillés et comparés. Le montant approximatif HT des travaux s'élèvera à moins de 24 000 euros. Monsieur le Maire invite les conseillers à voter dans ce sens.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	11
------	----

Dont 1 procuration

7/ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toutes conventions avec GEODIA (cabinet de géomètre expert) et le Syndicat de voirie pour les demandes de travaux Rue de la chapelle :

Monsieur Ventrux explique qu'il y a lieu de faire une étude d'aménagement de la chaussée. Pour ce faire, il est demandé au cabinet GEODIA d'établir un plan topographique au 1/200^{ème} d'une partie de la rue. Il est à noter que concernant le syndicat de voirie, il sera également établi une convention pour les travaux à faire.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	11
------	----

Dont 1 procuration

8/ Modification des statuts de la SNA :

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur le fait d'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération en date du 20 décembre 2018.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	11
------	----

Dont 1 procuration



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

9/ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude avec ENEDIS :

Il est demandé une autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude avec ENEDIS pour réaliser le projet de bouclage d'une antenne et mise en souterrain d'une ligne HTA avec pose de 2 PSSA sur la parcelle ZB 385 « la grande Fortelle ».

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 11
--------	---	------------	---	---------

Dont 1 procuration

10/ Adhésion au plan d'aide aux petits commerces :

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur le fait d'adhérer au plan d'aide aux petits commerces pour solliciter le déploiement de l'aide départementale sur notre territoire. La vitalité de notre « centre-village » constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 11
--------	---	------------	---	---------

Dont 1 procuration

11/ Vote tarifs cantine et garderie scolaire :

Monsieur Caillet propose de ne pas augmenter le prix de la demi-heure de garderie pour la rentrée scolaire 2019/2020 et une augmentation de 2 % pour les tarifs de cantine ce qui amène les tarifs suivants :

pour les enfants de la commune et Rouvray :

		nb repas par semaine			
		1	2	3	4
nombre d'enfant	1	14,38 €	28,66 €	43,04 €	57,42 €
	2	27,33 €	54,67 €	82,00 €	109,34 €
	3	38,96 €	77,92 €	116,89 €	155,85 €

pour les enfants hors-commune :

		nb repas par semaine			
		1	2	3	4
nombre d'enfant	1	18,76 €	37,63 €	56,40 €	75,17 €
	2	35,49 €	71,09 €	106,59 €	142,18 €
	3	51,30 €	102,51 €	153,81 €	205,02 €

Repas occasionnel 6.20 euros
Employés communaux et Personnel de l'école 5.10 euros



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11

Dont 1 procuration

12/ Indemnités demandées aux commerces ambulants :

Madame Ligier est en charge de contacter les commerces ambulants afin de leur proposer une convention délibérée en conseil municipal. Proposition est faite par le conseil de proposer un forfait annuel de 300 euros (pour l'année 2019). En ce qui concerne l'année 2018, il faut refaire la précédente convention (non signée par 2 commerçants sur 3) en fixant un forfait annuel de 300 euros qui sera calculé en fonction de leur date de début d'activité, payable en une fois.

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11

Dont 1 procuration

13/ Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est vivement conseillé pour une commune de faire valoir son droit à préempter sur les futures ventes de terrain et/ou de maison. Il est donc proposer de délibérer sur le sujet.

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11

Dont 1 procuration

14/ Natura 2000 :

Il s'agit d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour assister aux diverses réunions et représenter la commune.

Laurent BESNARD se propose comme membre titulaire

Marie-Jos LIGIER se propose comme membre suppléant

M. Besnard et Mme Ligier après un vote à l'unanimité sont élus.

Résultat du vote à main levée :

Contre

0

Abstention

0

Pour 11

Dont 1 procuration

POINT URBANISME :

- Retour lotissement « côte de la chesnaie » :

Une déclaration préalable a été déposée au service instructeur pour diviser le terrain en 4 parcelles. Celle-ci est revenue accordée.

- Retour réunion lotissement Rue de Saint-Vincent avec le service instructeur et l'aménageur :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Les questions ont porté sur l'OAP du futur lotissement en précisant que tous les points notés devront être détaillés dans le permis d'aménager.

- . passer le chemin piétonnier en voirie
- . prévoir le « bout de voie » en revêtement
- . prévoir des plantations
- . avoir l'ensemble des intervenants autour de la table
- . faire une aire de jeux

POINT ECOLE :

- Travaux à faire pendant les vacances :
 - . préparer le potager côté primaire
 - . salle de motricité (éclairage)
 - . commande de jeux extérieurs et intérieurs pour la garderie
 - . remonter la structure de jeux
- Cantine :

La cuisinière de la société Convivio a démissionné suite à un désaccord interne à la société. Un cuisinier est en poste actuellement assurant l'intérim du poste. Une pendule et une radio ont été installées dans le réfectoire.

Les enfants de l'école défilèrent le mardi 2 avril, pour le carnaval.

POINT COMMUNICATION :

Le dimanche 31 mars à 16 heures à la salle polyvalente aura lieu une représentation théâtrale «**gourmandise amoureuse**»

QUESTIONS DIVERSES :

M. Ventroux et Mme Marsac ont commandé deux « entrées de village » pour compléter le fleurissement actuel de la commune (Route de Gaillon et Route de Ménilles à Houlbec) Six arbustes ont été plantés au cimetière de Cocherel, sur la tombe d'Aristide Briand.

La séance est levée à 22 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 16 Mai 2019 à 19 heures. *A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*